

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00113

Numéro SIREN : 329 073 282

Nom ou dénomination : SAINT-GOBAIN SEVA

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2021 sous le numéro de dépôt 4635

SAINT-GOBAIN SEVA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
SAINT-GOBAIN SEVA
43, rue du Pont de Fer
BP 176
71105 CHALON SUR SAONE Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT-GOBAIN SEVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 3 mai 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Sattler

Siret : 32907328200025

Pôle : Canalisation - Canalisation

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Clôture au : 31/12/2020

Néant : []

BILAN - ACTIF	Exercice N			N-1 (*)
	Brut	Amortiss., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	650 000,16	
Fonds commercial (1)	AH	AI	60 221,62	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	3 585 249,78	38 486,07
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
TOTAL immobilisations incorporelles			4 295 471,56	38 486,07
Terrains	AN	AO	611 791,42	1 265 266,36
Constructions	AP	AQ	13 330 559,82	4 969 339,13
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	27 028 101,62	6 713 741,41
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 972 249,34	489 001,96
Immobilisations en cours	AV	AW		916 516,30
Avances et acomptes	AX	AY		49 500,00
TOTAL immobilisations corporelles			42 942 702,20	14 403 365,16
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE	67,65	67,65
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières	BH	BI	11 976,70	11 976,70
TOTAL immobilisations financières			12 044,35	12 044,35
TOTAL (II)			61 045 479,54	14 453 895,58
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	522 497,00	1 544 121,31
En cours de production de biens	BN	BO	18 038,01	3 226 934,88
En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	375 697,00	7 057 636,37
Marchandises	BT	BU	10 889,00	175 044,50
TOTAL Stocks			927 121,01	12 003 737,06
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	236 630,98	406 538,53
Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	151 526,60	9 655 899,15
Autres créances (3)	BZ	CA	2 324 983,23	4 622 772,91
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
TOTAL Créances			151 526,60	14 278 672,06
Valeurs mobilières de placement <small>Dont actions propres :</small>	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	350 441,43	263 730,49
TOTAL Trésorerie			350 441,43	263 730,49
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	29 011,51	23 403,38
TOTAL (III)			21 384 629,98	26 976 081,52
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif (VI)	CN			1,03
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)			82 430 109,52	41 429 978,13
Renvois :	(1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks	Créances	

2051 : Bilan - Passif

Désignation de la société : 73090 - SAINT-GOBAIN SEVA

DGFIP N° 2051

Siret : 32907328200025

Pôle : Canalisation - Canalisation

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Clôture au : 31/12/2020

Néant : []

BILAN - PASSIF				Exercice N	Exercice N-1 (*)
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 12 200 000,00)		DA	12 200 000,00	12 200 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	1 005,96	1 005,96
Ecarts de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence)	EK	DC		
Réserve légale (3)			DD	1 220 000,00	1 220 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	B1	DF		
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	EJ	DG		7 269,53
TOTAL réserves				1 220 000,00	1 227 269,53
Report à nouveau			DH	1,73	622 398,28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 465 206,96	4 145 290,92
Subventions d'investissement			DJ	35 493,23	5 744,36
Provisions réglementées			DK	1 895 506,13	1 680 572,07
TOTAL (I)			DL	16 817 214,01	19 882 281,12
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques			DP	641 000,00	661 000,00
Provisions pour charges			DQ	1 149 561,03	1 981 310,20
TOTAL (III)			DR	1 790 561,03	2 642 310,20
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	45 118,72	62 882,65
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs)	EI	DV		
TOTAL dettes financières				45 118,72	62 882,65
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	801 895,68	2 351 550,95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 438 470,81	9 409 776,44
Dettes fiscales et sociales			DY	5 146 097,67	5 787 734,78
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA	4 058 097,73	1 293 441,99
TOTAL dettes d'exploitation				15 444 561,89	18 842 504,16
Produits constatés d'avance (4)			EB	15 832,50	
TOTAL (IV)			EC	15 505 513,11	18 905 386,81
Ecarts de conversion passif		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	34 113 288,15	41 429 978,13
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
(2) Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
cart de réévaluation libre			1D		
réserve de réévaluation (1976)			1E		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

2052 : Compte de résultat de l'exercice

Désignation de la société : 73090 - SAINT-GOBAIN SEVA

DGFiP N° 2052

Siret : 32907328200025

Pôle : Canalisation - Canalisation

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Millésime 2021

Clôture au :

31/12/2020

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N			Exercice N-1 (*)			
	France	Exportation	Total				
Ventes de marchandises	FA	331 785,65	FB	51 302,85	FC	383 088,50	454 629,17
Production vendue							
Biens	FD	10 332 445,20	FE	41 958 647,20	FF	52 291 092,40	72 728 719,34
Services	FG	24 874,95	FH		FI	24 874,95	
Chiffres d'affaires nets	FJ	10 689 105,80	FK	42 009 950,05	FL	52 699 055,85	73 183 348,51
Production stockée					FM	783 467,81	-662 338,55
Production immobilisée					FN	3 158,03	59 917,45
Subventions d'exploitation					FO	4 777,56	1 500,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	2 789 462,95	2 768 850,70
Autres produits (1) (11)					FQ	466 753,89	470 554,37
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	56 746 676,09	75 821 832,48
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	201 244,97	434 082,58
Variation de stock (marchandises)					FT	78 824,21	-73 537,73
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de					FU	11 054 239,08	12 981 346,16
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	-142 523,09	153 434,95
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	16 685 771,49	27 532 568,02
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 405 039,49	1 639 594,23
Salaires et traitements					FY	12 905 176,21	14 689 761,73
Charges sociales (10)					FZ	7 831 190,83	6 586 046,40
Dotations d'exploitation					GA	2 318 959,18	2 358 596,43
Sur immobilisations					GB		
is aux amortissements					GC	1 070 884,06	797 086,00
is aux provisions					GD	1 393 417,45	2 101 043,82
actif circulant : dotations aux provisions					GE		
risques et charges : dotations aux provisions					GF	565 100,12	609 916,75
Autres charges (12)					GG	1 379 352,09	6 011 893,14
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GH		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GI		
Bénéfice attribué ou perte transférée					GJ		
Perte supportée ou bénéfice transféré					GK		
Produits financiers de participations (5)					GL	13,66	593,83
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GM		79,48
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GN	2 419,86	26 072,05
Reprises sur provisions et transferts de charges					GO		
Différences positives de change					GP	2 433,52	26 745,36
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GQ		
Total des produits financiers (V)					GR		31,79
Dotations financières aux amortissements et provisions					GS	2 795,34	24 910,80
Intérêts et charges assimilées (6)					GT		
Différences négatives de change					GU	2 795,34	24 942,59
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	-361,82	1 802,77
Total des charges financières (VI)					GW	1 378 990,27	6 013 695,91
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Désignation de la société : 73090 - SAINT-GOBAIN SEVA

DGFIIP N° 2053

Siret : 32907328200025

Pôle : Canalisation - Canalisation

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Millésime 2021

Clôture au :

31/12/2020

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)		Exercice N	Exercice N-1 (*)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	5 051,13	92 076,30
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	295 730,80	424 383,84
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	300 781,93	516 460,14
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	32 524,20	25 685,80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	332,13	62 632,37
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	498 663,91	514 045,57
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	531 520,24	602 363,74
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-230 738,31	-85 903,60
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		512 898,72
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	-316 955,00	1 269 602,67
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	57 049 891,54	76 365 037,98
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	55 584 684,58	72 219 747,06
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	1 465 206,96	4 145 290,92

Société Saint-Gobain SEVA

Société par actions simplifiée au Capital de 12.200.000 euros

Siège Social : CHALON-SUR-SAONE

R.C.S. B 329 073 282

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2020

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	2
1.1. Impact Impacts liés à la pandémie de Covid-19.....	2
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	2
2.1. Principes comptables.....	2
2.2. Principales méthodes utilisées.....	3
2.2.1. Immobilisations et amortissements	3
2.2.2. Stocks.....	4
2.2.3. Créances	5
2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises.....	5
2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants.....	5
2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail.....	5
2.2.7. Provision pour risques et charges.....	5
2.2.8. Chiffre d'affaires.....	6
3. NOTES SUR LE BILAN.....	6
3.1. Immobilisations	6
3.2. Actif circulant	8
3.3. Capitaux propres	8
3.4. Provisions	9
3.5. Etat des créances et dettes par échéances	9
3.6. Comptes rattachés.....	10
3.7. Transactions avec des parties liées	11
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	11
4.1. Ventilation du chiffre d'affaires	11
4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges.....	12
4.3. Résultat financier	12
4.4. Résultat exceptionnel	12
4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel.....	13
4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt.....	14
5. AUTRES INFORMATIONS.....	16
5.1. Engagements financiers	16
5.2. Effectif moyen.....	17
5.4. Rémunération des organes d'Administration.....	17
5.5. Consolidation	17
5.6. Intégration fiscale.....	17
5.7. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan.....	17
5.8. Autres éléments significatifs.....	17
5.9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	18

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12 mars 2021 par le Président.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Impact Impacts liés à la pandémie de Covid-19

L'activité de la Société a été fortement impactée par la pandémie de Covid-19 au cours du premier semestre 2020, alors que le second semestre aura vu un quasi-retour à la normale. Dans ce contexte, les mesures prises par la Société pour faire face à la crise engendrée par la pandémie se sont manifestées à la fois par des décisions rapides prises dans le respect des priorités principales du Groupe Saint-Gobain :

- La santé et la sécurité des collaborateurs et autres parties prenantes
- Le suivi du niveau de trésorerie de la Société, avec des mesures strictes d'adaptation de l'outil industriel, de réduction des coûts et des investissements et de contrôle du besoin en fonds de roulement, accompagnant les actions spécifiques de renforcement de la trésorerie du Groupe Saint-Gobain. Les dispositifs de report d'échéances fiscales et sociales n'ont pas été utilisés par la Société.
- La poursuite du service aux clients, avec un recours accru au digital dès le début de la crise, poursuivi par la mise en place de nouveaux services pour adapter les solutions aux besoins post-Covid-19.
- La préparation précoce des conditions de redémarrage des installations commerciales, industrielles et logistiques, qui a permis d'accompagner au mieux la reprise dès que les mesures restrictives ont été levées.

Parallèlement à un ajustement des niveaux de production et à des mesures de réduction des coûts, la Société a pu utiliser les dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement en France. Elle a notamment bénéficié, principalement au cours du 1er semestre 2020, des mesures de chômage partiel, comptabilisés en réduction des charges salariales afférentes. Les charges générées par les mesures prises en réponse à la crise de Covid-19, qu'elles soient liées aux dépenses spécifiques de protection sanitaire (masques, gel hydro alcoolique, tests...) ou aux adaptations de l'outil industriel à la demande (charges fixes non absorbées du fait de la baisse d'activité), ont été intégralement comptabilisées en charges opérationnelles. Les effets de la pandémie, bien qu'en très forte atténuation au cours du second semestre, ont néanmoins été considérés dans la valorisation des actifs à la date de clôture. La revue des comptes clients suite aux conséquences de la crise de Covid-19 n'a pas fait apparaître de risques majeurs de défaut de paiement.

Les frais fixes liés à la sous-activité imputable à la crise de Covid-19 ont été exclus de la valorisation des stocks.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en vigueur, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Le principe de continuité d'exploitation étant garanti par le soutien du groupe.

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat,
- les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur coût de production. Le coût de production comprend :

- le coût d'acquisition des matières premières consommées,
- les charges directes de production,
- les charges indirectes nécessaires à la mise en place et en état de fonctionner du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût de production.

a) Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche sont inclus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont exposés. En revanche, les coûts de développement correspondant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont enregistrés en immobilisations incorporelles pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée du projet, n'excédant pas 5 ans.

Les brevets et marques pour lesquelles la durée de consommation des avantages économiques attendus est déterminable sont amortis linéairement sur une durée réelle d'utilisation allant de 7 à 20 ans. Les licences d'utilisation et les frais de développement des logiciels à usage commercial sont amortis linéairement sur une durée allant de 3 à 5 ans selon leur durée de vie estimée.

Les fonds de commerce sont amortis linéairement sur une durée de 5 à 25 ans et sont entièrement amortis.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée à cette date (réévaluation légale).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

	Durée	Mode Linéaire / Dégressif
- constructions	25 ans	L
- matériel et outillage	5 à 10 ans	L / D
- matériel de transport	4 ans	L
- matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans	L / D
- mobilier	10 ans	L
- agencements des constructions	10 ans	L

Les amortissements dérogatoires, correspondant à la différence entre les amortissements calculés en application des dispositions fiscales et les amortissements calculés sur la durée d'utilisation prévue, figurent sous la rubrique "Provisions réglementées" au passif du bilan.

Lorsque la valeur d'utilité d'un ensemble d'immobilisations corporelles est jugée notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation ou un amortissement exceptionnel est constaté.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport, frais accessoires inclus.

La conversion en euros de la valeur des titres libellés en devises est faite au cours de change à la date d'acquisition.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux et la quote-part d'actif net comptable consolidé.

Au cas par cas des tests spécifiques peuvent être effectués afin de déterminer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur la base des *business plans* (ou budgets prévisionnels à long terme) hors frais financiers, mais après impôt.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute (ou valeur nette comptable), une dépréciation est constituée. Si elle est supérieure, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Aucune compensation n'est pratiquée entre plus et moins-values.

2.2.2. Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés selon la méthode du prix de revient complet de production, qui comprend les coûts directs et indirects de production. Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur nette de réalisation.

La valeur de réalisation est notamment estimée en fonction des perspectives de revente et du niveau d'obsolescence des produits.

Les travaux en-cours font l'objet d'une dépréciation à hauteur du résultat brut commercial négatif prévu, le cas échéant.

La Société procède à un inventaire exhaustif des stocks, en lieu et place d'un inventaire tournant, à l'exception des grandes classes de matières premières pour lesquelles un inventaire selon les deux méthodes est maintenu.

2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises et ayant fait l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan au cours de couverture garanti.

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les différences de conversion calculées sont alors inscrites au bilan dans le poste "Ecart de conversion actif ou passif".

Une provision pour risques est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les pertes de change latentes non couvertes.

2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Dans le cadre du dispositif de centralisation des disponibilités au niveau de sa maison mère, la société dispose d'un compte courant intra-groupe auprès de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les disponibilités mises à disposition de Saint-Gobain figurent sous la rubrique "Autres créances" tandis que les fonds avancés sont classés en "Emprunts et dettes financières divers ».

2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les droits acquis par le personnel, afférents aux indemnités de départ en retraite, ne sont pas provisionnés. Ils sont mentionnés sous la rubrique "engagements financiers" (voir paragraphe 5.1).

Les engagements de la société au titre des médailles du travail sont comptabilisés en provision pour risques et charges (voir paragraphe 3.4).

2.2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour garantie accordée aux clients sont estimées à la clôture sur la base de l'historique des coûts comptabilisés au cours des trois dernières années.

2.2.8. Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison des biens ou selon les conditions spécifiques prévues à chaque contrat.

Concernant l'activité Equipements, le chiffre d'affaires et le résultat sont calculés majoritairement suivant la méthode à l'avancement.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 29 K€, les transferts depuis les immobilisations en cours se sont élevées à 7 K€. Cette augmentation concerne principalement des licences de CAO et l'acquisition de la marque Fribralex.

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 29 K€.

Aucune dépréciation exceptionnelle n'a été enregistrée sur la période 2020.

La société n'a pas cédé ni mis hors service ni d'immobilisations incorporelles.

b) Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 1 633 K€, les transferts depuis les immobilisations en cours se sont élevées à 790 K€ et la dotation aux amortissements à 2 290 K€.

La société a mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de 184 K€, cette part de désinvestissement concerne des outillages et équipements obsolètes ou défectueux.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 1 466 K€ et correspondent aux principaux projets d'investissements suivants :

- Bureau usinage RPS rez-de-chaussée	: 159 K€
- Broyage des fibres PCM	: 137 K€
- Autres	: 1 170 K€

c) Immobilisations financières

La société n'a pas acquis ni cédé d'immobilisations financières.

d) Variation des immobilisations et des amortissements

Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/20
Frais d'établissement	0				0
Fonds de commerce	60				60
Coût de développement	294				294
Brevet	650				650
Logiciels	3 301	6		7	3 314
Autres immobilisations incorporelles	294	23			317
terrains	1 831	0	0	0	1 831
Constructions	17 645	186	-10	0	17 821
Installations techniques et autres immobilisations corporelles	34 791	246	-176	791	35 652
Immobilisations en cours	916	1 347	0	-798	1 466
Avances et acomptes	50	130	-80		100
Immobilisations financières	12	0	0		12
TOTAL	59 843	1 938	-266	0	61 515

Variation des amortissements et dépréciations

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations en début d'exercice	Exploitation		Exceptionnels		Reclassements	Amortissements et dépréciations en fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions		
Amortissements immobilisations incorporelles	4 266	29					4 295
Dépréciations immobilisations incorporelles	0						0
TOTAL	4 266	29	0	0	0	0	4 295
Amortissements immobilisations corporelles	40 829	2 290	-176				42 943
Dépréciations immobilisations corporelles	0						0
TOTAL	40 829	2 290	-176	0	0	0	42 943

3.2. Actif circulant

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	797	927	-797	927
Créances	8	144	0	152
TOTAL	805	1 071	-797	1 079

3.3. Capitaux propres

a) Capital Social

Le capital social, d'un montant de 12.200.000 euros, se compose de 800.000 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros chacune, détenues à hauteur de 100 % par Saint-Gobain PAM.

b) Variation des capitaux propres

Intitulé	Ouverture	Impact changement de méthode	Report à nouveau	Dividendes	Résultat 2020	Autres	Clôture
Capital social	12 200						12 200
Prime d'émission	1						1
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	1 220						1 220
Réserves ordinaires	7			-7			0
Report à nouveau	622			-622			0
Acompte sur dividendes	0						0
Provision réglementées	1 681					215	1 896
Subvention d'investissement	6					29	35
Résultat de l'exercice	4 145			-4 145	1 465		1 465
TOTAL Capitaux Propres	19 882	0	0	-4 775	1 465	244	16 817

Dividendes : signe -

c) Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Impact changement de méthode	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Provision pour investissement	0				0
Provision pour hausse des prix	0				0
Amortissements dérogatoires	1 681		499	-284	1 896
Autres provisions réglementées	0				0
TOTAL	1 681	0	499	-284	1 896

3.4. Provisions

Variation des provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Impact changement de méthode	Dotation	Utilisation	Reprise	31/12/2020
Provision pour garantie donnée Clients	142		142		-142	142
Provision pour risques divers (**)	519		230	-250		499
	0					0
Provision pour charges / Affaires soldées	1 573		744		-1 573	744
Provision Médailles du Travail	251		27		-18	260
Plan d'Unité de Performance	157				-12	145
Provision pour Litiges (*)	0					0
TOTAL	2 642	0	1 143	-250	-1 744	1 790
Provisions dépréciations sur actif circulant	805		1 071		-797	1 079
sur autres actifs immobilisés	0					0
TOTAL	805	0	1 071	0	-797	1 079

(*) Le poste Divers comprend une provision pour litiges avec des tiers de 499 K€.

3.5. Etat des créances et dettes par échéances

(en milliers d'euros)

Etat des créances et dettes par échéances

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance +1 an -5 ans	Échéance +5 ans
Actif immobilisé :	12			12
. Autres immobilisations financières	12			12
Actif circulant :	7 206	7 206		
. Avances et acomptes versés / Commandes	237	237		
. Créances clients	4 644	4 644		
. Créances diverses	2 325	2 325		
Charges constatées d'avance :	29	29		
Dettes financières :	3 206	3 206		
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45	45		
. Dettes financières diverses (1)	3 161	3 161		
Dettes d'exploitation et diverses (2)	12 281	12 281		
Produits constatés d'avance :	16	16		

(1) dont : compte courant groupe 3 161 K€

(2) dont 4 914 K€ de charges à payer

3.6. Comptes rattachés

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à 29 K€ et sont principalement constituées de :

- Services extérieurs

Les **produits constatés d'avance** s'élève à 16 K.

Il n'y a pas de **produits à recevoir** cette année

Les **charges à payer**, qui s'élèvent au total à 4 914 K€, sont constituées :

- de dettes fournisseurs pour 2 556 K€
- de dettes fiscales et sociales pour 2 062 K€
- d'honoraires et commissions pour 130 K€
- de frais de transports pour 78 K €
- de cotisations professionnelles pour 36 K€
- d'assurances à payer pour 52 K€

3.7. Transactions avec des parties liées

Les principaux postes représentatifs de transactions avec les parties liées sont les suivants :
(en milliers d'euros)

	entreprises liées	entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	dirigeants de la société et des sociétés qu'ils contrôlent
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Emprunt (-) / Prêts (+); Compte courant Groupe)			
Créances clients, comptes rattachés	3 242	10	
Autres créances	1 686		
Produits constatés d'avance	16		
Emprunts, dettes auprès établissements de crédit			
Emprunts, dettes financières divers			
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	528	0	
Avances et acomptes reçus	15		
Charges constatées d'avance	4		
Autres dettes (Ristournes à établir)*	3 670		
Autres produits financiers	0		
Charges financières	0		

(*) : dont compte courant groupe : K€3 161

La société n'a conclu avec les parties liées aucune autre transaction significative, non passée à des conditions normales de marché, visée par les règlements ANC n°2010-02 et 2010-03.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires net réalisé en France représente 20.28 % du chiffre d'affaires net total (23 % en 2018), contre 79.72 % pour le chiffre d'affaires net export (77 % en 2018).

Par activité

Alliage & Transformation : 70 % du chiffre d'affaire total (62 % en 2019)

Syspro : 22 % du chiffre d'affaire total (31 % en 2019)

Sevax : 8 % du chiffre d'affaire total (7 % en 2019)

4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges

La Société a poursuivi son effort de recherche et de développement (1 231 K€) dont une partie est financée par le GIE interne au Groupe Saint-Gobain.

4.3. Résultat financier

(en milliers d'euros)

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

- Intérêts financiers	+ 1
- Résultat de change	+ 1
	—
Résultat financier	+ 2

4.4. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

- Solde net des dotations / reprises sur amortissements dérogatoires	- 215
- Amendes	- 12
- Provision pour litiges et risques	-21
- Plan d'unités de Performance	+12
- Quote part de subvention transférée au Résultat	+ 5
	—
Résultat exceptionnel	- 231

4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant hors participation	1 379	-102	1 277
Résultat exceptionnel à court terme	-231	88	-143
Résultat exceptionnel à long terme			0
Prime de Partage des Profits			0
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0		0
Contribution sociale sur les bénéfices			0
Créance d'impôt à raison des pertes fiscales antérieures			0
Autres crédits d'impôts (Apprentissage, ...)		331	331

4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement de la dette future d'impôt de 5 K€, calculé au taux de 28 %. La dette future ne prend pas en compte la contribution supplémentaire.

La situation fiscale latente s'analyse comme suit (en bases) :	
	Montants en K€
IMPOTS DU SUR :	
. Provisions réglementées :	1 896
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
- Provision pour investissements	
- Amortissements dérogatoires	1 896
. Subventions d'investissement	5
. Produits non imposables temporairement :	
(à réintégrer l'année de leur acquisition)	
- plafonnement TP	
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 901
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
. Charges non déductibles temporairement :	-1 882
(à déduire l'année suivante)	
- Provision pour participation	0
- Provision pour risques et charges	
- Provision pour congés payés	-1 830
- Provision pour bonus à payer et unités de Performance	
- Contribution solidarité	-51
TOTAL ALLEGEMENTS	-1 882
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	19
Impôt dû sur plus-values différées	
Crédit à imputer sur :	0
- Amortissements réputés différés	
- Déficit reportables	0
- Moins-values au taux réduit	0
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	19

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements financiers

a) Retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions ou rentes auxquels ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

Le montant cumulé de ces engagements sociaux non provisionnés a été évalué au 31 décembre 2020 à 13 586 K€.

Ils recouvrent, d'une part, les indemnités de fin de carrière à hauteur de 3.205 K€ et, d'autre part, les rentes viagères à hauteur de 10 381 K€. Les rentes viagères concernent les retraités, les préretraités et les actifs "futurs ayant droit".

L'estimation actuarielle des prestations accordées repose sur la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les calculs actuariels de ces engagements sont effectués par un cabinet spécialisé.

b) Crédit-bail

Néant

c) Autres engagements financiers

Les cautions reçues des fournisseurs (restitutions d'acomptes, bonne exécution) s'élèvent à 218 K€. Les engagements envers des sociétés du Groupe Saint-Gobain au 31 décembre 2020 se situent à 465 K€, et il n'y en a aucun envers des sociétés hors groupe.

Les ventes de devises à terme sont de 217.29 USD au 31 décembre 2020. Il n'y a pas d'achats de devises à terme au 31 décembre 2020.

5.2. Effectif moyen

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	TOTAL
Cadres	64,3	0,0	64,3
Agents de maîtrise et Techniciens	66,6		66,6
Employés	39,6	0,8	40,4
Ouvriers	103,3	4,8	108,1
Apprentis et contrats de qualification	16,9		16,9

5.4. Rémunération des organes d'Administration

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cette information conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.5. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain.

5.6. Intégration fiscale

Depuis le 01/01/1993, la société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale conformément à l'accord qu'elle a donné à l'option exercée par la Société Mère en application de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du Groupe, les filiales déficitaires n'ont droit à aucune indemnisation au titre des déficits transmis à l'intégrante pendant la période d'intégration.

5.7. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan

Néant

5.8. Autres éléments significatifs

Néant

5.9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

SAINT-GOBAIN SEVA
Société par Actions Simplifiée au capital de 12.200.000 Euros
Siège Social : 43, rue du Pont de Fer - 71100 Chalon-sur-Saône
RCS Chalon-sur-Saône 329 073 282

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 17 MAI 2021
--

L'an Deux Mille Vingt Un,

Le Dix Sept Mai,

à Pont-à-Mousson

La société SAINT-GOBAIN PAM, société anonyme au capital de 44.492.830 €, dont le siège social est situé au 21, Avenue Camille Cavallier - 54700 Pont-à-Mousson, Immatriculée au RCS de Nancy sous le numéro 755 802 105

En sa qualité d'associée unique de la société,

Représentée par M. Ludovic WEBER, Directeur Général

EXPOSE PREALABLEMENT CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par M. Benoît d'IRIBARNE, Président non associé.

Le Commissaire aux Comptes a établi les rapports requis par les dispositions du Code de Commerce.

PREND LES DECISIONS SUIVANTES :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
- L'affectation du résultat de cet exercice ;
- Le constat de l'absence de conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Les pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION :

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve d'une part, le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 1 465 206 € et d'autre part, les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Il approuve également le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts) mentionné dans le rapport de gestion du Président.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION :

L'associée unique constate que la réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, le bénéfice net de l'exercice qui s'élève à 1 465 206,96 € est distribuable.

A cette somme, vient s'ajouter le report à nouveau bénéficiaire de 1,73 €, et aucune réserve distribuable, pour former un total distribuable de 1 465 208,73 €, qu'il décide d'affecter comme suit :

- 1 099 000 € à titre de dividende pour l'ensemble des 800.000 actions composant le capital social, soit un dividende de 1,373 € par action,
- 366 207,73 € au compte de report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard, le 25 Mai 2021.

Par ailleurs, l'associée unique prend acte que :

- Un dividende de 5,968 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2019 ;
- Un dividende de 13,75 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2018 ;
- Un dividende de 4,89 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2017 ;

TROISIEME DECISION :

L'associée unique constate qu'aucune convention relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION :

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision, pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Le présent acte fera l'objet d'une retranscription dans le registre des décisions de l'associée unique de la société.

L'associée unique

Le 17 Mai 2021



Ludovic WEBER
Représentant de la société Saint-Gobain PAM

SAINT-GOBAIN SEVA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
SAINT-GOBAIN SEVA
43, rue du Pont de Fer
BP 176
71105 CHALON SUR SAONE Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT-GOBAIN SEVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 3 mai 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Sattler

Siret : 32907328200025

Pôle : Canalisation - Canalisation

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Clôture au : 31/12/2020

Néant : []

BILAN - ACTIF	Exercice N			N-1 (*)
	Brut	Amortiss., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	650 000,16	
Fonds commercial (1)	AH	AI	60 221,62	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	3 585 249,78	38 486,07
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
TOTAL immobilisations incorporelles			4 295 471,56	38 486,07
Terrains	AN	AO	611 791,42	1 265 266,36
Constructions	AP	AQ	13 330 559,82	4 969 339,13
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	27 028 101,62	6 713 741,41
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 972 249,34	489 001,96
Immobilisations en cours	AV	AW		916 516,30
Avances et acomptes	AX	AY		49 500,00
TOTAL immobilisations corporelles			42 942 702,20	14 403 365,16
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE	67,65	67,65
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières	BH	BI	11 976,70	11 976,70
TOTAL immobilisations financières			12 044,35	12 044,35
TOTAL (II)			61 045 479,54	14 453 895,58
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	522 497,00	1 544 121,31
En cours de production de biens	BN	BO	18 038,01	3 226 934,88
En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	375 697,00	7 057 636,37
Marchandises	BT	BU	10 889,00	175 044,50
TOTAL Stocks			927 121,01	12 003 737,06
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	236 630,98	406 538,53
Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	151 526,60	9 655 899,15
Autres créances (3)	BZ	CA	2 324 983,23	4 622 772,91
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
TOTAL Créances			151 526,60	14 278 672,06
Valeurs mobilières de placement <small>Dont actions propres :</small>	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	350 441,43	263 730,49
TOTAL Trésorerie			350 441,43	263 730,49
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	29 011,51	23 403,38
TOTAL (III)			21 384 629,98	26 976 081,52
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif (VI)	CN			1,03
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)			82 430 109,52	41 429 978,13
Renvois :	(1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks	Créances	

2051 : Bilan - Passif

Désignation de la société : 73090 - SAINT-GOBAIN SEVA

DGFIP N° 2051

Siret : 32907328200025

Pôle : Canalisation - Canalisation

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Clôture au : 31/12/2020

Néant : []

BILAN - PASSIF				Exercice N	Exercice N-1 (*)
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 12 200 000,00)		DA	12 200 000,00	12 200 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	1 005,96	1 005,96
Ecarts de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence)	EK	DC		
Réserve légale (3)			DD	1 220 000,00	1 220 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	B1	DF		
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	EJ	DG		7 269,53
TOTAL réserves				1 220 000,00	1 227 269,53
Report à nouveau			DH	1,73	622 398,28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 465 206,96	4 145 290,92
Subventions d'investissement			DJ	35 493,23	5 744,36
Provisions réglementées			DK	1 895 506,13	1 680 572,07
TOTAL (I)			DL	16 817 214,01	19 882 281,12
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques			DP	641 000,00	661 000,00
Provisions pour charges			DQ	1 149 561,03	1 981 310,20
TOTAL (III)			DR	1 790 561,03	2 642 310,20
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	45 118,72	62 882,65
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs)	EI	DV		
TOTAL dettes financières				45 118,72	62 882,65
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	801 895,68	2 351 550,95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 438 470,81	9 409 776,44
Dettes fiscales et sociales			DY	5 146 097,67	5 787 734,78
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA	4 058 097,73	1 293 441,99
TOTAL dettes d'exploitation				15 444 561,89	18 842 504,16
Produits constatés d'avance (4)			EB	15 832,50	
TOTAL (IV)			EC	15 505 513,11	18 905 386,81
Ecarts de conversion passif			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	34 113 288,15	41 429 978,13
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
(2) Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
cart de réévaluation libre			1D		
réserve de réévaluation (1976)			1E		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

2052 : Compte de résultat de l'exercice

Désignation de la société : 73090 - SAINT-GOBAIN SEVA

DGFiP N° 2052

Siret : 32907328200025

Pôle : Canalisation - Canalisation

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Millésime 2021

Clôture au :

31/12/2020

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N			Exercice N-1 (*)			
	France	Exportation	Total				
Ventes de marchandises	FA	331 785,65	FB	51 302,85	FC	383 088,50	454 629,17
Production vendue							
Biens	FD	10 332 445,20	FE	41 958 647,20	FF	52 291 092,40	72 728 719,34
Services	FG	24 874,95	FH		FI	24 874,95	
Chiffres d'affaires nets	FJ	10 689 105,80	FK	42 009 950,05	FL	52 699 055,85	73 183 348,51
Production stockée					FM	783 467,81	-662 338,55
Production immobilisée					FN	3 158,03	59 917,45
Subventions d'exploitation					FO	4 777,56	1 500,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	2 789 462,95	2 768 850,70
Autres produits (1) (11)					FQ	466 753,89	470 554,37
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	56 746 676,09	75 821 832,48
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	201 244,97	434 082,58
Variation de stock (marchandises)					FT	78 824,21	-73 537,73
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de					FU	11 054 239,08	12 981 346,16
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	-142 523,09	153 434,95
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	16 685 771,49	27 532 568,02
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 405 039,49	1 639 594,23
Salaires et traitements					FY	12 905 176,21	14 689 761,73
Charges sociales (10)					FZ	7 831 190,83	6 586 046,40
Dotations d'exploitation					GA	2 318 959,18	2 358 596,43
Sur immobilisations					GB		
is aux amortissements					GC	1 070 884,06	797 086,00
is aux provisions					GD	1 393 417,45	2 101 043,82
actif circulant : dotations aux provisions					GE		
risques et charges : dotations aux provisions					GF	565 100,12	609 916,75
Autres charges (12)					GG	1 379 352,09	6 011 893,14
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GH		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GI		
Bénéfice attribué ou perte transférée					GJ		
Perte supportée ou bénéfice transféré					GK		
Produits financiers de participations (5)					GL	13,66	593,83
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GM		79,48
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GN	2 419,86	26 072,05
Reprises sur provisions et transferts de charges					GO		
Différences positives de change					GP	2 433,52	26 745,36
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GQ		
Total des produits financiers (V)					GR		31,79
Dotations financières aux amortissements et provisions					GS	2 795,34	24 910,80
Intérêts et charges assimilées (6)					GT		
Différences négatives de change					GU	2 795,34	24 942,59
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	-361,82	1 802,77
Total des charges financières (VI)					GW	1 378 990,27	6 013 695,91
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Désignation de la société : 73090 - SAINT-GOBAIN SEVA

DGFIPI N° 2053

Siret : 32907328200025

Pôle : Canalisation - Canalisation

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Millésime 2021

Clôture au :

31/12/2020

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)		Exercice N	Exercice N-1 (*)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	5 051,13	92 076,30
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	295 730,80	424 383,84
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	300 781,93	516 460,14
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	32 524,20	25 685,80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	332,13	62 632,37
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	498 663,91	514 045,57
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	531 520,24	602 363,74
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-230 738,31	-85 903,60
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		512 898,72
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	-316 955,00	1 269 602,67
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	57 049 891,54	76 365 037,98
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	55 584 684,58	72 219 747,06
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	1 465 206,96	4 145 290,92

Société Saint-Gobain SEVA

Société par actions simplifiée au Capital de 12.200.000 euros

Siège Social : CHALON-SUR-SAONE

R.C.S. B 329 073 282

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2020

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	2
1.1. Impact Impacts liés à la pandémie de Covid-19.....	2
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	2
2.1. Principes comptables.....	2
2.2. Principales méthodes utilisées.....	3
2.2.1. Immobilisations et amortissements	3
2.2.2. Stocks.....	4
2.2.3. Créances	5
2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises.....	5
2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants.....	5
2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail.....	5
2.2.7. Provision pour risques et charges.....	5
2.2.8. Chiffre d'affaires.....	6
3. NOTES SUR LE BILAN.....	6
3.1. Immobilisations	6
3.2. Actif circulant	8
3.3. Capitaux propres	8
3.4. Provisions	9
3.5. Etat des créances et dettes par échéances	9
3.6. Comptes rattachés.....	10
3.7. Transactions avec des parties liées	11
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	11
4.1. Ventilation du chiffre d'affaires	11
4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges.....	12
4.3. Résultat financier	12
4.4. Résultat exceptionnel	12
4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel.....	13
4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt.....	14
5. AUTRES INFORMATIONS.....	16
5.1. Engagements financiers	16
5.2. Effectif moyen.....	17
5.4. Rémunération des organes d'Administration.....	17
5.5. Consolidation	17
5.6. Intégration fiscale.....	17
5.7. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan.....	17
5.8. Autres éléments significatifs.....	17
5.9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	18

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12 mars 2021 par le Président.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Impact Impacts liés à la pandémie de Covid-19

L'activité de la Société a été fortement impactée par la pandémie de Covid-19 au cours du premier semestre 2020, alors que le second semestre aura vu un quasi-retour à la normale. Dans ce contexte, les mesures prises par la Société pour faire face à la crise engendrée par la pandémie se sont manifestées à la fois par des décisions rapides prises dans le respect des priorités principales du Groupe Saint-Gobain :

- La santé et la sécurité des collaborateurs et autres parties prenantes
- Le suivi du niveau de trésorerie de la Société, avec des mesures strictes d'adaptation de l'outil industriel, de réduction des coûts et des investissements et de contrôle du besoin en fonds de roulement, accompagnant les actions spécifiques de renforcement de la trésorerie du Groupe Saint-Gobain. Les dispositifs de report d'échéances fiscales et sociales n'ont pas été utilisés par la Société.
- La poursuite du service aux clients, avec un recours accru au digital dès le début de la crise, poursuivi par la mise en place de nouveaux services pour adapter les solutions aux besoins post-Covid-19.
- La préparation précoce des conditions de redémarrage des installations commerciales, industrielles et logistiques, qui a permis d'accompagner au mieux la reprise dès que les mesures restrictives ont été levées.

Parallèlement à un ajustement des niveaux de production et à des mesures de réduction des coûts, la Société a pu utiliser les dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement en France. Elle a notamment bénéficié, principalement au cours du 1er semestre 2020, des mesures de chômage partiel, comptabilisés en réduction des charges salariales afférentes. Les charges générées par les mesures prises en réponse à la crise de Covid-19, qu'elles soient liées aux dépenses spécifiques de protection sanitaire (masques, gel hydro alcoolique, tests...) ou aux adaptations de l'outil industriel à la demande (charges fixes non absorbées du fait de la baisse d'activité), ont été intégralement comptabilisées en charges opérationnelles. Les effets de la pandémie, bien qu'en très forte atténuation au cours du second semestre, ont néanmoins été considérés dans la valorisation des actifs à la date de clôture. La revue des comptes clients suite aux conséquences de la crise de Covid-19 n'a pas fait apparaître de risques majeurs de défaut de paiement.

Les frais fixes liés à la sous-activité imputable à la crise de Covid-19 ont été exclus de la valorisation des stocks.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en vigueur, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Le principe de continuité d'exploitation étant garanti par le soutien du groupe.

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat,
- les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur coût de production. Le coût de production comprend :

- le coût d'acquisition des matières premières consommées,
- les charges directes de production,
- les charges indirectes nécessaires à la mise en place et en état de fonctionner du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût de production.

a) Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche sont inclus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont exposés. En revanche, les coûts de développement correspondant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont enregistrés en immobilisations incorporelles pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée du projet, n'excédant pas 5 ans.

Les brevets et marques pour lesquelles la durée de consommation des avantages économiques attendus est déterminable sont amortis linéairement sur une durée réelle d'utilisation allant de 7 à 20 ans. Les licences d'utilisation et les frais de développement des logiciels à usage commercial sont amortis linéairement sur une durée allant de 3 à 5 ans selon leur durée de vie estimée.

Les fonds de commerce sont amortis linéairement sur une durée de 5 à 25 ans et sont entièrement amortis.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée à cette date (réévaluation légale).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

	Durée	Mode Linéaire / Dégressif
- constructions	25 ans	L
- matériel et outillage	5 à 10 ans	L / D
- matériel de transport	4 ans	L
- matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans	L / D
- mobilier	10 ans	L
- agencements des constructions	10 ans	L

Les amortissements dérogatoires, correspondant à la différence entre les amortissements calculés en application des dispositions fiscales et les amortissements calculés sur la durée d'utilisation prévue, figurent sous la rubrique "Provisions réglementées" au passif du bilan.

Lorsque la valeur d'utilité d'un ensemble d'immobilisations corporelles est jugée notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation ou un amortissement exceptionnel est constaté.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport, frais accessoires inclus.

La conversion en euros de la valeur des titres libellés en devises est faite au cours de change à la date d'acquisition.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux et la quote-part d'actif net comptable consolidé.

Au cas par cas des tests spécifiques peuvent être effectués afin de déterminer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur la base des *business plans* (ou budgets prévisionnels à long terme) hors frais financiers, mais après impôt.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute (ou valeur nette comptable), une dépréciation est constituée. Si elle est supérieure, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Aucune compensation n'est pratiquée entre plus et moins-values.

2.2.2. Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés selon la méthode du prix de revient complet de production, qui comprend les coûts directs et indirects de production. Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur nette de réalisation.

La valeur de réalisation est notamment estimée en fonction des perspectives de revente et du niveau d'obsolescence des produits.

Les travaux en-cours font l'objet d'une dépréciation à hauteur du résultat brut commercial négatif prévu, le cas échéant.

La Société procède à un inventaire exhaustif des stocks, en lieu et place d'un inventaire tournant, à l'exception des grandes classes de matières premières pour lesquelles un inventaire selon les deux méthodes est maintenu.

2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises et ayant fait l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan au cours de couverture garanti.

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les différences de conversion calculées sont alors inscrites au bilan dans le poste "Ecart de conversion actif ou passif".

Une provision pour risques est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les pertes de change latentes non couvertes.

2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Dans le cadre du dispositif de centralisation des disponibilités au niveau de sa maison mère, la société dispose d'un compte courant intra-groupe auprès de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les disponibilités mises à disposition de Saint-Gobain figurent sous la rubrique "Autres créances" tandis que les fonds avancés sont classés en "Emprunts et dettes financières divers ».

2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les droits acquis par le personnel, afférents aux indemnités de départ en retraite, ne sont pas provisionnés. Ils sont mentionnés sous la rubrique "engagements financiers" (voir paragraphe 5.1).

Les engagements de la société au titre des médailles du travail sont comptabilisés en provision pour risques et charges (voir paragraphe 3.4).

2.2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour garantie accordée aux clients sont estimées à la clôture sur la base de l'historique des coûts comptabilisés au cours des trois dernières années.

2.2.8. Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison des biens ou selon les conditions spécifiques prévues à chaque contrat.

Concernant l'activité Equipements, le chiffre d'affaires et le résultat sont calculés majoritairement suivant la méthode à l'avancement.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 29 K€, les transferts depuis les immobilisations en cours se sont élevées à 7 K€. Cette augmentation concerne principalement des licences de CAO et l'acquisition de la marque Fribralex.

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 29 K€.

Aucune dépréciation exceptionnelle n'a été enregistrée sur la période 2020.

La société n'a pas cédé ni mis hors service ni d'immobilisations incorporelles.

b) Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 1 633 K€, les transferts depuis les immobilisations en cours se sont élevées à 790 K€ et la dotation aux amortissements à 2 290 K€.

La société a mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de 184 K€, cette part de désinvestissement concerne des outillages et équipements obsolètes ou défectueux.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 1 466 K€ et correspondent aux principaux projets d'investissements suivants :

- Bureau usinage RPS rez-de-chaussée	: 159 K€
- Broyage des fibres PCM	: 137 K€
- Autres	: 1 170 K€

c) Immobilisations financières

La société n'a pas acquis ni cédé d'immobilisations financières.

d) Variation des immobilisations et des amortissements

Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/20
Frais d'établissement	0				0
Fonds de commerce	60				60
Coût de développement	294				294
Brevet	650				650
Logiciels	3 301	6		7	3 314
Autres immobilisations incorporelles	294	23			317
terrains	1 831	0	0	0	1 831
Constructions	17 645	186	-10	0	17 821
Installations techniques et autres immobilisations corporelles	34 791	246	-176	791	35 652
Immobilisations en cours	916	1 347	0	-798	1 466
Avances et acomptes	50	130	-80		100
Immobilisations financières	12	0	0		12
TOTAL	59 843	1 938	-266	0	61 515

Variation des amortissements et dépréciations

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations en début d'exercice	Exploitation		Exceptionnels		Reclassements	Amortissements et dépréciations en fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions		
Amortissements immobilisations incorporelles	4 266	29					4 295
Dépréciations immobilisations incorporelles	0						0
TOTAL	4 266	29	0	0	0	0	4 295
Amortissements immobilisations corporelles	40 829	2 290	-176				42 943
Dépréciations immobilisations corporelles	0						0
TOTAL	40 829	2 290	-176	0	0	0	42 943

3.2. Actif circulant

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	797	927	-797	927
Créances	8	144	0	152
TOTAL	805	1 071	-797	1 079

3.3. Capitaux propres

a) Capital Social

Le capital social, d'un montant de 12.200.000 euros, se compose de 800.000 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros chacune, détenues à hauteur de 100 % par Saint-Gobain PAM.

b) Variation des capitaux propres

Intitulé	Ouverture	Impact changement de méthode	Report à nouveau	Dividendes	Résultat 2020	Autres	Clôture
Capital social	12 200						12 200
Prime d'émission	1						1
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	1 220						1 220
Réserves ordinaires	7			-7			0
Report à nouveau	622			-622			0
Acompte sur dividendes	0						0
Provision réglementées	1 681					215	1 896
Subvention d'investissement	6					29	35
Résultat de l'exercice	4 145			-4 145	1 465		1 465
TOTAL Capitaux Propres	19 882	0	0	-4 775	1 465	244	16 817

Dividendes : signe -

c) Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Impact changement de méthode	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Provision pour investissement	0				0
Provision pour hausse des prix	0				0
Amortissements dérogatoires	1 681		499	-284	1 896
Autres provisions réglementées	0				0
TOTAL	1 681	0	499	-284	1 896

3.4. Provisions

Variation des provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Impact changement de méthode	Dotation	Utilisation	Reprise	31/12/2020
Provision pour garantie donnée Clients	142		142		-142	142
Provision pour risques divers (**)	519		230	-250		499
	0					0
Provision pour charges / Affaires soldées	1 573		744		-1 573	744
Provision Médailles du Travail	251		27		-18	260
Plan d'Unité de Performance	157				-12	145
Provision pour Litiges (*)	0					0
TOTAL	2 642	0	1 143	-250	-1 744	1 790
Provisions dépréciations sur actif circulant	805		1 071		-797	1 079
sur autres actifs immobilisés	0					0
TOTAL	805	0	1 071	0	-797	1 079

(*) Le poste Divers comprend une provision pour litiges avec des tiers de 499 K€.

3.5. Etat des créances et dettes par échéances

(en milliers d'euros)

Etat des créances et dettes par échéances

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance +1 an -5 ans	Échéance +5 ans
Actif immobilisé :	12			12
. Autres immobilisations financières	12			12
Actif circulant :	7 206	7 206		
. Avances et acomptes versés / Commandes	237	237		
. Créances clients	4 644	4 644		
. Créances diverses	2 325	2 325		
Charges constatées d'avance :	29	29		
Dettes financières :	3 206	3 206		
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45	45		
. Dettes financières diverses (1)	3 161	3 161		
Dettes d'exploitation et diverses (2)	12 281	12 281		
Produits constatés d'avance :	16	16		

(1) dont : compte courant groupe 3 161 K€

(2) dont 4 914 K€ de charges à payer

3.6. Comptes rattachés

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à 29 K€ et sont principalement constituées de :

- Services extérieurs

Les **produits constatés d'avance** s'élève à 16 K.

Il n'y a pas de **produits à recevoir** cette année

Les **charges à payer**, qui s'élèvent au total à 4 914 K€, sont constituées :

- de dettes fournisseurs pour 2 556 K€
- de dettes fiscales et sociales pour 2 062 K€
- d'honoraires et commissions pour 130 K€
- de frais de transports pour 78 K €
- de cotisations professionnelles pour 36 K€
- d'assurances à payer pour 52 K€

3.7. Transactions avec des parties liées

Les principaux postes représentatifs de transactions avec les parties liées sont les suivants :
(en milliers d'euros)

	entreprises liées	entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	dirigeants de la société et des sociétés qu'ils contrôlent
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Emprunt (-) / Prêts (+); Compte courant Groupe)			
Créances clients, comptes rattachés	3 242	10	
Autres créances	1 686		
Produits constatés d'avance	16		
Emprunts, dettes auprès établissements de crédit			
Emprunts, dettes financières divers			
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	528	0	
Avances et acomptes reçus	15		
Charges constatées d'avance	4		
Autres dettes (Ristournes à établir)*	3 670		
Autres produits financiers	0		
Charges financières	0		

(*) : dont compte courant groupe : K€3 161

La société n'a conclu avec les parties liées aucune autre transaction significative, non passée à des conditions normales de marché, visée par les règlements ANC n°2010-02 et 2010-03.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires net réalisé en France représente 20.28 % du chiffre d'affaires net total (23 % en 2018), contre 79.72 % pour le chiffre d'affaires net export (77 % en 2018).

Par activité

Alliage & Transformation : 70 % du chiffre d'affaire total (62 % en 2019)

Syspro : 22 % du chiffre d'affaire total (31 % en 2019)

Sevax : 8 % du chiffre d'affaire total (7 % en 2019)

4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges

La Société a poursuivi son effort de recherche et de développement (1 231 K€) dont une partie est financée par le GIE interne au Groupe Saint-Gobain.

4.3. Résultat financier

(en milliers d'euros)

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

- Intérêts financiers	+ 1
- Résultat de change	+ 1
	—
Résultat financier	+ 2

4.4. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

- Solde net des dotations / reprises sur amortissements dérogatoires	- 215
- Amendes	- 12
- Provision pour litiges et risques	-21
- Plan d'unités de Performance	+12
- Quote part de subvention transférée au Résultat	+ 5
	—
Résultat exceptionnel	- 231

4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant hors participation	1 379	-102	1 277
Résultat exceptionnel à court terme	-231	88	-143
Résultat exceptionnel à long terme			0
Prime de Partage des Profits			0
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0		0
Contribution sociale sur les bénéfices			0
Créance d'impôt à raison des pertes fiscales antérieures			0
Autres crédits d'impôts (Apprentissage, ...)		331	331

4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement de la dette future d'impôt de 5 K€, calculé au taux de 28 %. La dette future ne prend pas en compte la contribution supplémentaire.

La situation fiscale latente s'analyse comme suit (en bases) :	
	Montants en K€
IMPOTS DU SUR :	
. Provisions réglementées :	1 896
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
- Provision pour investissements	
- Amortissements dérogatoires	1 896
. Subventions d'investissement	5
. Produits non imposables temporairement :	
(à réintégrer l'année de leur acquisition)	
- plafonnement TP	
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 901
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
. Charges non déductibles temporairement :	-1 882
(à déduire l'année suivante)	
- Provision pour participation	0
- Provision pour risques et charges	
- Provision pour congés payés	-1 830
- Provision pour bonus à payer et unités de Performance	
- Contribution solidarité	-51
TOTAL ALLEGEMENTS	-1 882
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	19
Impôt dû sur plus-values différées	
Crédit à imputer sur :	0
- Amortissements réputés différés	
- Déficit reportables	0
- Moins-values au taux réduit	0
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	19

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements financiers

a) Retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions ou rentes auxquels ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

Le montant cumulé de ces engagements sociaux non provisionnés a été évalué au 31 décembre 2020 à 13 586 K€.

Ils recouvrent, d'une part, les indemnités de fin de carrière à hauteur de 3.205 K€ et, d'autre part, les rentes viagères à hauteur de 10 381 K€. Les rentes viagères concernent les retraités, les préretraités et les actifs "futurs ayant droit".

L'estimation actuarielle des prestations accordées repose sur la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les calculs actuariels de ces engagements sont effectués par un cabinet spécialisé.

b) Crédit-bail

Néant

c) Autres engagements financiers

Les cautions reçues des fournisseurs (restitutions d'acomptes, bonne exécution) s'élèvent à 218 K€. Les engagements envers des sociétés du Groupe Saint-Gobain au 31 décembre 2020 se situent à 465 K€, et il n'y en a aucun envers des sociétés hors groupe.

Les ventes de devises à terme sont de 217.29 USD au 31 décembre 2020.
Il n'y a pas d'achats de devises à terme au 31 décembre 2020.

5.2. Effectif moyen

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	TOTAL
Cadres	64,3	0,0	64,3
Agents de maîtrise et Techniciens	66,6		66,6
Employés	39,6	0,8	40,4
Ouvriers	103,3	4,8	108,1
Apprentis et contrats de qualification	16,9		16,9

5.4. Rémunération des organes d'Administration

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cette information conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.5. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain.

5.6. Intégration fiscale

Depuis le 01/01/1993, la société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale conformément à l'accord qu'elle a donné à l'option exercée par la Société Mère en application de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du Groupe, les filiales déficitaires n'ont droit à aucune indemnisation au titre des déficits transmis à l'intégrante pendant la période d'intégration.

5.7. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan

Néant

5.8. Autres éléments significatifs

Néant

5.9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant